Commune de Beaumont du Lac

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 087-218700904-20260916-202659-AR

DECISION N°2026/59

Objet : Marché
Maîtrise d'œuvre pour le remplacement de la couverture et la mise aux normes électriques de l'église Saint Pierre.

LE MAIRE de la commune de BEAUMONT DU LAC

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation de pouvoir du conseil municipal au maire,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le budget primitif 2026 voté le 24 avril 2026,

Vu la délibération du 11 septembre 2026 autorisant le recrutement d'un maître d'œuvre pour superviser le remplacement de la couverture de l'église Saint-Pierre,

Vu les résultats de l'appel d'offre et l'analyse des offres produite par l'ATEC,

DECIDE

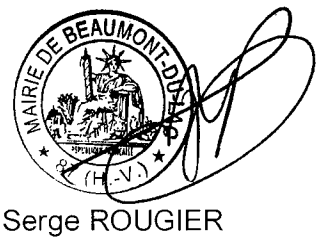
Article 1er : Le marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour le remplacement de la couverture et la mise aux normes électrique de l'église Saint-Pierre est conclu avec l'entreprise SAS la Gare Architectes, 1 rue du Ciella 24 160 EXCIDEUIL.

Article 2 : Le montant de la dépense à engager au titre de cette maîtrise d'oeuvre est arrêté à la somme de 26 106.00 euros H.T. soit 31 327.20 euros T.T.C pour la maîtrise d'œuvre pour le remplacement de la couverture et la mise aux normes électrique de l'église Saint-Pierre.
Cette somme sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 23 du budget Principal.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à l'entreprise pour attribution.

Fait à Beaumont du Lac, le 16 septembre 2026

Le Maire,



Serge ROUGIER